

Compte rendu Du Conseil Municipal de Le Ribay

Séance du 24 NOVEMBRE 2011

Le 24 novembre 2011, à 18h30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

1°) Fiscalité Professionnelle Unique

Après avoir entendu une présentation des mécanismes de la Fiscalité Professionnelle Unique, le conseil municipal a pris acte du nouveau régime de fiscalité adopté par la Communauté de Communes de Le Horps-Lassay et a nommé Mme Landemaine Evelyne et M. Patrice HARREAU en qualité de membre de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

2°) Taxe d'Aménagement

Le conseil municipal a voté la nouvelle taxe d'aménagement, applicable à compter du 1^{er} mars 2012 et en a fixé le taux à 1 %.

Seront exonérés totalement : Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés

Seront exonérés partiellement :

- 1°) Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331- 12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (*logements financés avec un PTZ+*) à raison de 50 % de leur surface ;
- 2°) Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+*) à raison de 50 % de leur surface ;
- 3°) Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50 % de leur surface.

3°) Ecole : Ajustement du temps de travail

Après 3 mois de fonctionnement de la nouvelle réorganisation de la cantine scolaire, le conseil municipal adopte quelques ajustements dans le temps de travail des agents communaux.

4°) Reprise des concessions en état d'abandon

Par délégation du 14 avril 2008, M. le Maire a décidé :

- ➔ Que les concessions proclamées en état d'abandon, seront reprises par la commune ;
- ➔ Qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise, dont la publication sera assurée conformément à la réglementation en vigueur ;
- ➔ Que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions ;

5°) Matériel Informatique de la Mairie

Le conseil municipal a décidé de renouveler pour le budget primitif 2012, l'ordinateur de la mairie et de faire évoluer les logiciels de comptabilité vers la gamme e-magnus.

Le montant de ce nouvel équipement respectivement à s'élève à 1 469.84 € HT et 2 122.00 € HT

6°) Débroussailleuse tracteur

Le Conseil municipal a chargé M. le Maire et la commission des Finances d'étudier la possibilité de remplacer la débroussailleuse du tracteur

Questions diverses

Quelques travaux effectués ou à réaliser:

- remplacement d'un chauffe eau dans le logement de la boulangerie
- travaux de remise en état des extérieurs du logement 14, rue des Quatre-Vingts
- Restauration du Pont de Boul (Herbouet)
- Achat de mobilier d'occasion pour le point lecture de la mairie du Ribay
- Travaux d'entretien du fossé en face de l'école
-